



Assurance qualité pour panneaux photovoltaïques DEGRÉ 1

Commune **SAINT-MAURICE**

Installateur

Propriétaire/exploitant

Parcelle

Adresse de l'ouvrage

En application de la Directive de protection incendie AEAI 11-15, les prescriptions en vigueur seront exécutées, en particulier les indications

- Les panneaux n'entraveront pas l'extraction de fumée et de chaleur.
- Les accès aux éventuels conduits de cheminée seront respectés avec une largeur de 60cm.
- Un dégagement autour de ces conduits sera respecté sur une largeur de 60cm.
- L'installation sera contrôlée selon les exigences de la norme NIBT.
- L'état de la technique selon Swissolar sera respecté.
- Un dispositif de coupure à distance du courant photovoltaïque sera installé si nécessaire.
- Une attestation de conformité AEAI sera établie lors de la mise en service de l'ouvrage.

Signature
Installateur

Signature
Propriétaire/exploitant